

PROLEPSE : Le communiqué interrogatif de Costalis sur les avantages fiscaux pour PME

11-02-2008

-

La prolepse est, en rhétorique, la figure par laquelle on prévient une objection.

-

Avec le titre de son communiqué « Les PME/PMI doivent-elles capituler face à la complexité des dispositions fiscales ? », c'est à l'art de la prolepse que se livre le cabinet de conseil Costalis.

-

Suit un argumentaire justifiant l'intervention d'un expert aux côtés des PME dans le maquis des avantages fiscaux qui leur sont consentis.

-

Ce qui fonctionne en rhétorique semble, une fois de plus, efficace en matière de communiqué de presse : la prolepse fait mouche.

Annonceur : Costalis

Agence RP : Trend 7